



## Le Projet Fédéral 2011-2020

### Note Préliminaire

Dans le présent document, nous utiliserons le plus souvent le mot « aveugle » pour parler de la population concernée par notre projet. Ce terme doit être compris ici dans son acception la plus large comme le font le plus souvent les instances internationales, l'Union Européenne des Aveugles (U.E.A) et l'Union Mondiale des Aveugles (U.M.A), qui retiennent dans l'usage courant le vocable anglais «Blind», vocable qui concerne tout à la fois les aveugles au sens strict du terme mais aussi les amblyopes. Nous retiendrons pour notre part la définition française retenue dans le guide barème du 4 novembre 1993 et reprise dans les statuts de la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA). Sont considérées comme personnes aveugles celles dont l'acuité visuelle du meilleur oeil après correction est inférieure à 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 10° pour chaque oeil. Sont considérées comme personnes amblyopes celles dont l'acuité visuelle du meilleur oeil après correction est comprise entre 3/10 et 1/20 de la normale ou dont le champ visuel est réduit à 20° pour chaque oeil. (Définition de la CFPSAA)

### Introduction

La longue histoire de l'humanité fait une place tout à fait à part aux deux grands groupes des personnes concernées par le handicap sensoriel, à savoir les personnes sourdes et les personnes aveugles. Cette mise « à part », nous dirons même cette mise en marge, réside dans la difficulté de communication de ces groupes humains avec les autres composantes de la société. Pour les uns, le groupe des personnes sourdes que l'expression populaire qualifiera longtemps de «sourds-muets», c'est la difficulté voire l'impossibilité de communiquer par le langage parlé qui a longtemps fait difficulté et qui implique aujourd'hui encore la mise en oeuvre de certaines dispositions bien particulières pour que ces personnes accèdent à une pleine citoyenneté. Il faut préciser le caractère complexe de la population qui fait notamment apparaître des personnes concernées tout à la fois par le handicap auditif et le handicap visuel, les personnes «sourdaveugles». Notons aussi et d'ores et déjà que d'autres populations peuvent être concernées par des handicaps dits associés, la cécité rejoignant chez elles d'autres formes de déficience, notamment mentale. Pour le «groupe» des personnes déficientes visuelles, qui est celui sur lequel nous allons nous attarder plus particulièrement dans le présent document, c'est l'impossibilité d'avoir accès de façon autonome au monde de l'écriture qui est source de marginalisation, d'exclusion, jusqu'à ce que Louis BRAILLE vienne les libérer de la servitude de l'ignorance par sa prodigieuse invention. Précisons ici que ce seul «groupe» est déjà très complexe, puisqu'il se compose de l'ensemble des personnes déficientes visuelles, allant de la personne aveugle de naissance, à la personne aveugle tardive, en passant par la personne devenue aveugle à la suite d'accidents, de traumatismes, et bien d'autres situations particulières encore. D'ailleurs, l'une des difficultés majeures de la prise en compte et la prise en charge de la déficience visuelle réside bien dans la multiplicité des formes et des cas qu'elle couvre. Après ces précisions, reprenons donc le fil de notre historique. Bien qu'une certaine Histoire sans doute plus



proche de la légende que de la réalité nous présente Homère, le grand poète de l'antiquité et père de l'épopée qui retracera l'Aventure grecque, comme une personne aveugle, les personnes privées de vue, à de rares exceptions près, ont été jusqu'à l'orée du XIX<sup>ème</sup> siècle exclues du monde du savoir et par là-même de la société toute entière.

Cette mise en marge pourra prendre, au fil des âges, des formes différentes comme l'a remarquablement exposé dans plusieurs de ses ouvrages l'historienne Zina WEYGAND. Nous oscillerons au cours des siècles entre le rejet pur et simple et l'organisation d'une certaine mendicité contrôlée comme nous le révélera l'action du roi Saint Louis au travers de l'oeuvre des «Quinze Vingt». Nous évoluerons aussi entre le désintéret total pour la personne aveugle et l'attribution à celle-ci de certaines vertus de sagesse. Les textes anciens, tant ceux des traditions grecques qu'hébraïques fourmillent de tels exemples. Longtemps même, et malgré la mise au point du Christ relatée par Jean dans son récit de la piscine de Siloé, l'aveugle comme la personne handicapée en général, sera perçu comme le fruit d'une malédiction. Le langage courant, notamment en Europe occidentale -d'autres cultures portent en effet un autre regard sur la personne aveugle, notamment en Afrique- traduit encore de nos jours dans de nombreuses expressions populaires, largement usitées, cette connotation fortement négative de tout ce qui touche à la cécité. Ne dit-on pas d'une personne qui ne saisit pas telle ou telle situation, qu'elle est complètement aveugle, et nous pourrions citer de nombreux exemples allant tous dans le même sens. Il faudra attendre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et l'oeuvre du précurseur, Valentin HAÛY, pour que le « peuple » des aveugles commence à émerger de la longue nuit. En effet et jusque là, les tentatives pour approcher le monde du savoir n'avaient été que l'apanage de personnes isolées. Les historiens du monde de la cécité citent volontiers le nom du théologien Didyme d'Alexandrie dit « l'aveugle », (313-398), des compagnons d'Erasmus Juan Luis VIVES, Charles FERDINAND, Pierre de PONTE ou encore Perceval Van BELLEGHEM. Ils évoquent aussi ce savant de Bagdad, Zain-Din Al AMIDI ou encore la brillante Mélanie de SALIGNAC, amie de DIDEROT et qui lui inspirera sa fameuse lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient.

Mais toutes ces figures illustres, intellectuellement brillantes et qui tentèrent par divers procédés d'avoir accès au monde du livre ne doivent pas faire illusion et il faudra donc attendre les années 1780 et les travaux du premier instituteur des aveugles, Valentin HAÛY, pour qu'apparaisse un premier projet crédible d'instruction de ces personnes, projet qui se concrétisera par la création de l'Institution Royale des Jeunes Aveugles qui accueillera à partir de 1819 l'enfant Louis BRAILLE.

Si l'oeuvre de Valentin HAÛY est particulièrement méritoire en ce qu'elle propose un véritable projet éducatif, elle est limitée par la lourdeur du système d'écriture et de lecture alors préconisé, particulièrement mal adapté à la perception tactile. C'est donc Louis BRAILLE qui, par la réalisation de son alphabet en points saillants, permettra aux aveugles du monde entier d'accéder au monde du savoir dans son acception la plus large du terme, invention décisive et oeuvre immense dont la portée restera longtemps encore d'une irremplaçable utilité. A partir de la « Révolution Braille », intervenue au XIX<sup>ème</sup> siècle et amplifiée à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle par les nouvelles technologies, les aveugles et amblyopes du monde entier n'auront de cesse que d'engager les combats susceptibles



de leur permettre de conquérir leur place au sein de la société qui demeure aujourd'hui, et sans doute plus que jamais, dominée par l'image et le visuel. Il faut cependant noter que la population des amblyopes, qui n'utilise pas forcément le système mis au point par Louis Braille, bénéficiera elle aussi des progrès pédagogiques élaborés en direction des personnes aveugles. C'est de ce « peuple » surgi il y a à peine deux siècles de la longue nuit de l'ignorance, que nous sommes les héritiers et c'est parce que ce combat n'est pas encore achevé aujourd'hui que nous sommes là, à réfléchir, au sens de notre action et aux méthodes les mieux adaptées afin qu'elle atteigne les objectifs que nous allons nous fixer.

## Notre identité

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est une organisation qui regroupe des associations de personnes aveugles et amblyopes :

- Telles que définies par la réglementation française aujourd'hui en vigueur, engagées dans le combat associatif et solidaire afin que notre action assure à toutes les personnes porteuses de ces handicaps l'accès à la pleine citoyenneté ou son maintien.
- Héritières du combat engagé à l'orée du XXème siècle par d'autres personnes, concernées par la même déficience et qui décidèrent d'entreprendre par elles-mêmes et en rupture avec les pratiques caritatives ou de bienfaisance antérieures, et ce, dans le cadre du mouvement associatif impulsé par la Loi du premier juillet 1901, une action d'envergure visant à la promotion sociale, au sens le plus large du terme, des personnes concernées par la cécité ou l'amblyopie.

D'où la devise que nous continuons à faire nôtre aujourd'hui : « Les aveugles, par les aveugles pour les aveugles ». Engagées dans un mouvement associatif à caractère fédéral afin de faire reconnaître les contraintes et désavantages qui découlent de notre déficience, notamment en matière d'accessibilité du cadre bâti et non bâti et d'accès aux sources du savoir (texte écrit sous toutes ses formes), dans le but de promouvoir des solutions humaines, techniques et économiques susceptibles de faire respecter notre égalité de droits et de chances avec les autres citoyens et de nous conduire à l'autonomie dans le monde contemporain. La Fédération est également engagée dans une action visant à faire reconnaître les capacités et aptitudes des personnes aveugles et amblyopes qui se manifestent au travers d'une expression différente de leur sensorialité. Le sens de cette action consiste à permettre à ces personnes de prendre une place pleine et entière au sein d'une société respectueuse des différences. Soucieuses de représenter les personnes de tous âges, ce qui implique que nous reconnaissons la place parmi nous des parents appelés à représenter les intérêts légitimes de leurs enfants jusqu'à leur majorité, sans pour autant que ce droit ne remette en cause la possibilité pour ces mêmes enfants d'exprimer par eux-mêmes leurs propres aspirations. Dans ce cadre, et même si nous affirmons que notre combat relève prioritairement de notre engagement en tant qu'individus directement concernés, nous reconnaissons l'importance et la valeur de l'apport d'autres personnes qui, ne partageant pas notre handicap, peuvent, soit en qualité d'acteurs bénévoles ou en tant que professionnels, contribuer efficacement à l'aboutissement de notre action. Ouvertes à l'international. La Fédération (et ses associations membres) occupe depuis le début des



années 1990 d'importantes fonctions au sein de l'Union Européenne des Aveugles qui est hébergée au sein même de l'immeuble du siège fédéral à Paris. Elle a développé (et continue de le faire) des projets cofinancés par les fonds européens pour venir en aide à ses associations « soeurs » d'Europe de l'Est et d'Europe centrale notamment (Bulgarie, Roumanie, Russie, République de Macédoine, et bien d'autres encore). La Fédération est également membre fondateur de l'Union Francophone des Aveugles (UFA) et participe activement aux actions de cette association, notamment sur le continent africain. La FAF se définit donc comme une fédération regroupant en son sein des associations disposant de la pleine personnalité juridique. Ces associations locales, départementales ou régionales établies sur le territoire national et d'outre-mer, sont composées majoritairement de personnes aveugles et amblyopes, françaises ou étrangères séjournant légalement sur le territoire français, lesquelles personnes ont en charge la gouvernance de ces mêmes associations. Ces associations peuvent également être à caractère national, ne pas être composées et dirigées majoritairement par des personnes aveugles ou amblyopes, mais ayant pour caractéristique d'œuvrer en faveur des personnes déficientes visuelles. Les statuts de notre Fédération précisent le rôle et la place de ces deux types de structures au sein du mouvement fédéral. Ces associations se reconnaissent nécessairement dans les valeurs, objectifs, méthodes contenues dans le présent projet fédéral ainsi que dans les statuts et autres documents organisationnels, et elles s'engagent toutes librement en son sein.

## Nos valeurs

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est un mouvement fédéral créé et développé autour de valeurs fortes. Nous nous reconnaissons dans les valeurs portées par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et plus généralement dans toutes celles que porte le courant humaniste. Nous sommes profondément attachés aux valeurs fondatrices de notre République telles qu'elles nous sont rappelées par notre devise nationale : « Liberté, égalité, fraternité ». Nous sommes particulièrement attachés au principe de laïcité, ce qui implique que notre mouvement s'interdise en son sein tout débat partisan à caractère politique ou religieux. Nous défendons des valeurs de justice, de solidarité, de progrès économique et social. Notre action veut s'attacher aux valeurs telles que le respect de la dignité de la personne, ce qui implique par-dessus tout, le respect de ses droits fondamentaux tels que le droit à l'information pour les personnes bénéficiaires, leur libre choix, la prise en compte de leurs souhaits et de leurs besoins, afin d'élaborer avec ces personnes le meilleur accompagnement dans leur projet de vie. Notre attachement aux valeurs de solidarité mentionné plus haut, s'applique à la fois aux personnes qui composent notre mouvement et aussi aux associations qui le constituent. A ce titre, les notions de bénévolat, de désintéressement, de service de l'intérêt général, d'utilité sociale, sont autant d'idées fortes qui guident notre action quotidienne. Notre mouvement repose également sur les valeurs de militantisme et de démocratie qui président à son fonctionnement interne. Ceci implique que les personnes engagées au sein des associations qui adhèrent à notre Fédération puissent s'exprimer en toute liberté et participer aux diverses instances de gouvernance. Ce souci des valeurs démocratiques devra se manifester tout autant au sein des associations locales, départementales ou régionales qui composent notre mouvement qu'au niveau des instances fédérales dont la légitimité découle du contrat librement consenti par les associations qui le constituent. Les statuts et règlements intérieurs des associations



membres tout comme ceux de la Fédération, devront veiller à préciser et à respecter les divers aspects de cette gouvernance et son caractère démocratique.

Enfin, la valeur de responsabilité est cardinale pour nous. Par là, nous indiquons que par delà la défense de nos droits inaliénables, notre mouvement affirme son engagement à participer pleinement au travers des membres qui le composent, à la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays. Nous affirmons ainsi notre capacité à être des acteurs responsables, pleinement capables et respectés au sein de la cité. Cette volonté implique que nous soyons très attentifs au principe d'autonomie de la personne handicapée affirmant ainsi la possibilité pour celle-ci de faire et d'agir par elle-même. Pour répondre à cette aspiration forte, nous nous devons aussi de porter des valeurs de modernisme, d'innovation, de professionnalisme, et cela passe par la haute qualification de l'ensemble de nos services qui doivent être centrés autour de points essentiels tels que le savoir (connaissance de la déficience visuelle), le savoir-faire (être toujours en pointe au niveau des outils, des méthodes et des solutions à proposer), le savoir être (comment se comporter), et le « savoir devenir » pour toujours anticiper et être dans une démarche prospective, pour pouvoir en permanence être en mesure de prendre en compte, de la façon la plus complète et la plus adéquate, la prise en charge globale de la personne. Nous devons aussi être porteurs des valeurs de non-lucrativité, transparence, rigueur qui seules garantiront notre pleine légitimité auprès de tous les acteurs qu'ils soient publics ou privés. Au fond et conformément à la charte de la CFPSAA à laquelle notre mouvement adhère toutes ces valeurs devront nous permettre de « donner une image vraie et positive des personnes aveugles ou malvoyantes » en s'interdisant de « répandre ou d'exploiter une image « misérabiliste » et fautive de celles-ci » et de les accompagner vers l'autonomie qui demeure l'objectif premier de notre action.

## Notre combat

Depuis deux siècles, la condition des personnes aveugles et amblyopes s'est incontestablement améliorée dans notre pays comme dans le monde en général. Cependant, bien des barrières psychologiques, sociales, architecturales, économiques et techniques, font que ces mêmes personnes ne se trouvent toujours pas dans une situation d'égalité des chances par rapport à leurs contemporains. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à la formation universitaire et professionnelle, à l'emploi, à la culture, à l'information, au cadre bâti et urbain, aux transports, à la société des loisirs, etc., la cécité et l'amblyopie constituent toujours un désavantage considérable qui peut être amené à croître à nouveau dans un monde où le visuel prend une place de plus en plus prépondérante. C'est parce que ce désavantage lui apparaît comme discriminant, que notre mouvement fédéral se mobilise pour en atténuer au maximum les effets. Son action se concentrera sur les points suivants : Sensibilisation de l'opinion publique, des acteurs politiques et économiques à tous les échelons qu'ils se situent : la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a pour vocation d'expliquer ce que sont la cécité et l'amblyopie, quelles en sont les conséquences pratiques, psychologiques et sensorielles et les actions pouvant être engagées pour en atténuer les effets. Ce travail implique que soit encore approfondie la connaissance relative au handicap visuel. La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France s'attachera à soutenir les recherches susceptibles d'enrichir cette connaissance afin de recenser les besoins des personnes aveugles et amblyopes ainsi que, dans un but prospectif,



améliorer les prises en charge et les évolutions technologiques. La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France portera un soin tout particulier aux actions de recherche et de prise en charge de personnes déficientes visuelles porteuses de handicaps associés. Vigilance : la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agira, soit directement, soit au travers des associations qui la composent, auprès des pouvoirs politiques, publics, administratifs, économiques, des relais d'opinion, des courants philosophiques et religieux, afin que ceux-ci prennent pleinement conscience des problèmes rencontrés par les personnes handicapées visuelles et soutiennent ou prennent concrètement les mesures visant à rétablir en faveur de ces personnes une réelle égalité des chances. L'interpellation de tous ces acteurs situe la Fédération dans une démarche de vigilance et si nécessaire de « dénonciation ». La Fédération s'attachera à garder sa pleine indépendance et liberté d'agir vis-à-vis de l'ensemble de ces acteurs. Création et gestion de structures : notre mouvement s'engage dans une dynamique de réflexion et de création de structures, services et institutions visant à accompagner les personnes aveugles et amblyopes, depuis la toute petite enfance jusqu'au grand âge, afin de donner à toutes ces personnes les moyens humains, techniques et économiques leur permettant d'atténuer le poids physique et moral lié à ce handicap et de favoriser à tous les niveaux leur autonomie et leur participation. Dans ce domaine, les associations membres adhérentes à la FAAF auront un rôle central à jouer à partir de cahiers des charges, d'outils, de méthodologies, de modules de formation, définis et construits collectivement, qui les aideront à répondre aux besoins des personnes déficientes visuelles.

### **Soutien à la recherche**

La Fédération contribuera également au soutien des programmes de recherche portant sur la prévention et les perspectives de traitement ou même de guérison des personnes concernées par les maladies susceptibles d'évoluer en handicap visuel sévère. Elle portera un soin tout particulier aux actions de prévention et d'information. Elle veillera à ce que les professionnels de santé soient particulièrement formés dans l'accompagnement des personnes et notamment dans tout ce qui a trait à l'annonce du handicap. Cette volonté implique que la Fédération au niveau national, et que les associations membres sachent nouer les partenariats pertinents avec les acteurs du monde sanitaire et social susceptibles de concourir à cet objectif (ordre des médecins, associations de médecins ophtalmos, chefs de service de grands centres hospitaliers....).

### **Sciences cognitives**

La Fédération apportera également son concours (et impulsera si nécessaire) toutes les formes de recherche, autour des sciences cognitives, visant à mieux connaître le handicap visuel notamment, ses conséquences, et les possibilités d'amélioration des prises en charge au travers des techniques éducatives et rééducatives.

### **Nouvelles technologies**

Dans ce cadre elle est prête à mobiliser (au besoin sur le point financier) l'ensemble des programmes de recherche et en particulier ceux portant sur les nouvelles technologies. La Fédération pourra notamment prendre appui sur ses associations membres pour observer et lorsque cela sera possible, évaluer et concourir à ces évolutions technologiques.



## Promotion du braille

Enfin, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, et sans oublier les autres formes d'adaptation du texte écrit qui concernent notamment le public des personnes malvoyantes, et non voyantes défendra à tous les niveaux de la société, l'utilisation du système braille qui est et reste le seul capable de nous conduire à une approche autonome et personnelle du texte écrit. Cette défense prendra en compte l'apport des nouvelles technologies et tout particulièrement de l'informatique et du numérique qui sont une véritable chance supplémentaire devant permettre d'assurer une plus large diffusion du braille. De même que le braille, la lecture en caractères adaptés doit permettre aux personnes malvoyantes de pouvoir utiliser leur potentiel visuel lorsque celui-ci permet une lecture fonctionnelle.

## Principes d'action

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est, comme nous l'avons décrit plus haut un mouvement national d'essence fédérale. Cette structuration confère aux associations locales, départementales ou régionales la responsabilité de constituer la base démocratique de la Fédération, puisque ce sont ces mêmes associations qui rassemblent les personnes aveugles ou amblyopes ainsi que les personnes voyantes désireuses de participer activement à la défense de notre cause. Acteurs de proximité et de terrain ancrés dans la vie locale, les structures membres de la FAAF sont des lieux conviviaux de débats favorisant les rencontres, les échanges et le partage d'expériences. C'est parce que ces associations et les personnes qui les constituent partagent des valeurs communes, adhèrent ensemble à des projets, des pratiques et actions, qu'elles font « fédération ». La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est donc concrètement une structure chargée de porter une plate-forme politique démocratiquement définie par la base de ses adhérents, de garantir sa cohérence au plan national et son implication au plan international, de se doter des outils, de définir les méthodes de travail susceptibles de servir cette plate-forme et, par là-même, de défendre les intérêts légitimes de toutes les personnes et associations qui la composent. Elle agit aussi en collaboration étroite avec les autres acteurs du monde typhlophile qui poursuivent des objectifs proches des siens et elle participe activement aux instances nationales et internationales qui oeuvrent pour la défense des droits des personnes aveugles et amblyopes, ou porteurs d'autres handicaps. La Fédération des Aveugles et handicapés Visuels de France manifeste la volonté de susciter les collaborations au niveau territorial pour être une force de proposition représentative dans les diverses instances (Agences régionales de Santé, conférence régionale de santé, CDCPH, Comex, CDAPH.....). La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France est un mouvement militant porteur de valeurs, d'idées, de projets en faveur d'une population qui, du fait du handicap qui la caractérise et malgré les incontestables progrès techniques et humains réalisés depuis deux siècles, se considère comme désavantagée dans maints domaines par rapport à l'ensemble du corps social.

Mais elle est aussi au travers des associations qui la composent un organisme gestionnaire de services sociaux, médico-sociaux et sanitaires dont la vocation est de contribuer à l'exercice plein et





entier des droits, des chances et de l'égalité des personnes aveugles et amblyopes. A ce titre, elle veille à la cohérence de ses structures représentatives en région, et s'attachera si nécessaire à prodiguer tous les conseils utiles pour atteindre cet objectif. Pour renforcer plus encore son activité de « lobbying », la FAAF, outre sa coopération avec les autres grands acteurs du monde typhlophyle, devra aussi oeuvrer avec les acteurs majeurs défenseurs des droits des personnes porteuses d'autres handicaps : handicap moteur, mental et auditif notamment.

### Nos outils et méthodes

Afin de conduire l'ensemble de ses actions, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France se dote d'outils et méthodes de travail communément acceptés par l'ensemble du réseau. Ainsi, les associations membres et le siège fédéral se dotent des services professionnalisés tels qu'évoqués plus haut. Nous citerons ici :

- les Services d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce (S.A.F.E.P),
- les Services d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (S.A.A.A.I.S),
- les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S),
- les Services d'Accompagnement Médicalisé pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H),
- les établissements de Soins de Suite et de Réadaptation pour Déficients Visuels (SSR-DV)
- les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, (E.H.P.A.D),
- les acteurs et dispositifs d'accompagnement ou de maintien dans l'emploi (A.G.E.F.I.P.H., F.I.P.H.F.P., POLE EMPLOI, CAP EMPLOI, S.A.M.E.T.H., etc.), et plus généralement les structures d'accueil, d'éducation, de formation et d'accompagnement susceptibles d'agir auprès des personnes porteuses d'un handicap visuel
- un service de formation-accessibilité : Access Formation

D'autre part, le siège fédéral organise en son sein les services communs susceptibles de concourir au développement et au bon fonctionnement des associations membres. C'est ainsi que les questions touchant au conseil juridique et à la gestion, à la gouvernance associative et à la portance de projets, à la formation des professionnels et des bénévoles susceptibles d'intervenir dans les champs social, médico-social et sanitaire et plus particulièrement dans les domaines spécifiques à la déficience visuelle, à la communication, sont inscrits dans le cadre du siège national et sont au service du projet commun. Dans ce cadre, le siège fédéral sera particulièrement attentif à la cohérence et à la qualité des structures qui le représentent dans les diverses régions de France métropolitaine et d'outre-mer. En somme, la Fédération des Aveugles et Handicapés Visuels de France met au service de chacun de ses adhérents associatifs les compétences de l'ensemble de ses bénévoles et de ses salariés réunis au sein d'un réseau interactif. Dans ce but, elle impulse et diffuse les savoirs et les savoir-faire des régions vers le siège, du siège vers les régions et des régions entre elles.

### Conclusion

Le présent projet doit être compris comme la pierre angulaire de cette structuration, il est la véritable plate-forme politique dont notre mouvement se dote pour les 10 prochaines années. Mais il est appelé à avoir une traduction plus concrète au travers des nouveaux statuts et règlement





intérieur dont notre fédération se dotera suite à l'adoption de ce présent document et qui définiront la structuration juridique et fonctionnel du mouvement fédéral. Par ailleurs, et chaque année à l'occasion de l'AG, le bilan d'activité s'attachera à mesurer les divers aspects de la mise en oeuvre du présent projet tandis que le plan d'action fixera annuellement les objectifs concrets à atteindre. Fidèle à une longue histoire inaugurée en 1917 par Octave BERGER son premier Président, fidèle également à des valeurs précises et clairement affirmées, rassemblée autour d'objectifs précis, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France a pour ambition de regrouper toutes les associations nationales ou locales qui se reconnaissent dans les idées portées par le présent document. Et c'est bien parce que la place des aveugles et amblyopes n'est pas encore solidement établie dans nos sociétés, qu'un mouvement fédéral, fort et démocratique est aujourd'hui nécessaire. C'est celui-ci que nous souhaitons aujourd'hui mieux structurer pour lui donner plus de force et de chances pour mener à bien le combat qui est le nôtre.